

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 19 Mai 2016

L' an 2016 et le 19 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, M. GIQUELLO Stéphane, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. CAREMIAUX Marc, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, Mme PAULAY Gaëlle, Mme NACOULMA Marie, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, Mme CLEMENT Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURANT Emilie à Mme JONCHERET Catherine, M. LINO François à M. BROHAN Christophe, Mme PONDARD Morgane à Mme CARTRON Martine, M. CADETE Francisco à Mme FLIPEAUX Denise Maryse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 12/05/2016

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

I - Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1/Bâtiments - Construction de logements locatifs à usage d'habitat social et de commerces - Rue des Montagnards : cession de terrain par la commune à Vannes Golfe Habitat
- 2/Bâtiments - Construction de logements locatifs à usage d'habitat social et de commerces - Rue des Montagnards : acquisition de cellules commerciales par la commune à Vannes Golfe Habitat
- 3/Culture - Salon du livre de Theix-Noyal : participation 2017
- 4/Enfance - Multi-accueil "Le P'tit Club à Elven : convention de mise à disposition d'une place d'accueil
- 5/Finances - Guide des randonnées "Sulniac, terre de randonnée" : fixation du prix de vente
- 6/SDCI - Projet de fusion de Vannes agglo, Loc'h communauté et de la Communauté de communes de Rhuys : avis du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral relatif au projet de périmètre
- 7/Voirie - Cession de terrain à la commune par Monsieur et Madame THOMAS à Sainte-Marguerite

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2016

Le Compte Rendu de la séance du 15 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

1/réf : 2016/045- Bâtiments - Construction de logements locatifs à usage d'habitat social et de commerces - Rue des Montagnards : cession de terrain par la commune à Vannes Golfe Habitat

Madame le Maire expose qu'une opération de construction, comprenant 25 logements locatifs à usage d'habitat social et 5 cellules commerciales, doit être réalisée, par Vannes Golfe Habitat (VGH), rue des Montagnards, sur un terrain communal, figurant au cadastre sous les numéros 155 et 219 de la section ZM, pour une superficie totale de 1 ha 24 a 25 ca. La surface nécessaire à la construction est de 3 469 m² qu'il convient de céder à Vannes Golfe Habitat.

Le montage financier afférent à la construction de logements locatifs sociaux tient compte de participations de l'Etat, du Conseil départemental, de Vannes aggro, de la commune et d'un emprunt. La participation de la commune peut être obtenue par la cession, pour un euro symbolique, du terrain qui a été estimé par France Domaine à 69 240 €. A cela, viendra s'ajouter la prise en charge par la commune de certains travaux nécessaires à cette opération. Le détail de ces travaux et leur estimation fera l'objet d'une prochaine délibération.

Les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par Vannes Golfe Habitat.

Il est proposé au conseil municipal :

- De céder à Vannes Golfe Habitat, pour un euro, une partie des parcelles cadastrées sous les numéros 155 et 219 de la section ZM pour une superficie totale de 3 469 m², les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de Vannes Golfe Habitat ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer toutes pièces concernant ce dossier, notamment l'acte notarié de cession.

Aux questions sur le taux de logements sociaux dans la commune et leur taux de remplissage, il est répondu que le taux est d'environ 9 % et qu'aucun logement n'est, pour l'instant, vacant. La commune devant franchir bientôt le seuil des 3 500 habitants, une explication est également donnée sur les pénalités dues par les communes de plus de 3 500 habitants n'atteignant pas le taux de 20 % de logements sociaux et l'éventuelle possibilité de mutualisation des logements sociaux sur le territoire de Vannes aggro, mais sans mutualisation des pénalités.

Après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

2/réf : 2016/046 - Bâtiments - Construction de logements locatifs à usage d'habitat social et de commerces - Rue des Montagnards : acquisition de cellules commerciales par la commune à Vannes Golfe Habitat

Madame le Maire expose qu'une opération de construction, comprenant 25 logements locatifs à usage d'habitat social et 5 cellules commerciales en rez-de-chaussée, doit être réalisée, par Vannes Golfe Habitat (VGH), rue des Montagnards.

La création de ces cellules résulte d'une demande de la commune afin d'accueillir des commerces et services de proximité et/ou des activités paramédicales. Elles sont destinées à être vendues par Vannes Golfe Habitat.

Dès lors que la présence de commerces et services dans une opération de construction découle d'une sollicitation municipale, la commune doit prendre, avant le lancement de l'appel d'offres, l'engagement d'acquérir, à l'achèvement de la construction, l'ensemble des cellules commerciales qui n'auraient pas été acquises par des porteurs de projet privés.

Le prix de ces locaux commerciaux, d'une surface d'environ 300 m², a été fixé par Vannes Golfe Habitat à 950 € HT le mètre carré, soit environ 285 000 € HT. L'évaluation de France Domaine s'élève à 700 € HT, le mètre carré.

Ces locaux seront livrés en l'état brut : murs, clos, couvert, fluides, réseaux, dalles béton, façade avec enduits de finition.

Le compromis de vente serait signé avant le démarrage des travaux et l'acte de vente à la livraison des locaux.

Il est proposé au conseil municipal :

- De prendre l'engagement d'acquérir, à Vannes Golfe Habitat, à l'achèvement de la construction, au prix de 950 € HT le mètre carré, l'ensemble des cellules commerciales qui ne seraient pas acquises par des porteurs de projet privés ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer toutes pièces concernant ce dossier, notamment le compromis et l'acte notarié, aux frais de la commune.

Aux diverses questions concernant : le nombre de porteurs de projets intéressés, leur possibilité d'acquérir directement de Vannes Golfe Habitat (VGH), la différence de tarif entre l'évaluation de France Domaine et le prix proposé par VGH, il est répondu que, pour l'instant, il y a plusieurs contacts avec des porteurs de projet privés auxquels il va maintenant être demandé, par écrit, de s'engager. Ils pourront acquérir directement de VGH. Quant à la différence de tarif, elle s'explique par le mode de calcul : France Domaine prend comme référence les moyennes de vente de locaux identiques ou s'en rapprochant le plus, VGH prend en compte les derniers appels d'offres pour des travaux identiques, ainsi que les spécificités du bâtiment. Il est donné en référence, les prix pratiqués en 2^{ème} couronne vannetaise pour des locaux nus de même type qui s'élèvent à 1 000 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

3/réf : 2016/047 - Culture - Salon du livre de Theix-Noyal : participation 2017

Madame Brigitte LE DÛ expose que la commune de Sulniac a participé en 2016 au salon du livre de Theix-Noyal. Pour une première, le bilan fait ressortir une participation satisfaisante des écoles de SULNIAC :

- Ecole Jules Verne : 40.78 %
- Ecole Sainte Thérèse : 47.82 %

- Ecole Saint Jean Baptiste : 48.33 %

La participation financière de la commune (interventions dans les écoles, chèques livres utilisés, et organisation du salon après déduction des subventions obtenues) s'élève à 2 630,46 €.

La ville de Theix-Noyalto sollicite à nouveau la commune de SULNIAC pour une participation en 2017.

Des subventions seront également sollicitées, notamment auprès de Vannes aggro et de la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Ecrit).

Comme en 2016, ne sera facturé à la commune que le coût réel la concernant (animations, chèques-livres réellement utilisés, quote-part dans le fonctionnement du salon, déduction faite des subventions obtenues).

Considérant l'intérêt pour les écoles de participer à ce salon et de bénéficier des animations organisées dans le cadre du salon,

Considérant leur bonne participation en 2016,

Le Conseil municipal est invité à :

- Décider de la participation de la commune de Sulniac au salon du livre de Theix-Noyalto pour 2017 ;
- De payer à la commune de Theix-Noyalto, sur sa demande, la quote-part des frais revenant à la commune de Sulniac ;
- Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.

Madame LE DÛ précise que la ville de Theix-Noyalto souhaiterait que les communes de Treffléan et La Trinité-Surzur participent également en 2017. Madame le Maire fait également part d'une réflexion de Vannes aggro sur un regroupement des salons du livre par secteur et des thématiques différentes.

Après en avoir délibéré : ADOPTE à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

4/réf : 2016/048 - Enfance - Multi-accueil "Le P'tit Club à Elven : convention de mise à disposition d'une place d'accueil

Madame Martine CARTRON expose que le multi-accueil bilingue français-anglais "Le P'tit Club", situé Zone d'Activité de Lamboux, à ELVEN, dispose de places d'accueil, ouvertes aux enfants des salariés des entreprises adhérentes à l'association et aux familles résidant sur les communes adhérentes.

Le multi-accueil fonctionne depuis le 1^{er} avril 2016, conformément à la réglementation relative à l'accueil des enfants et bénéficie des agréments des services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Morbihan et du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'établissement est administré par l'association "L'éveil du Rohig", dont le siège social est situé à Vannes, et est placé sous l'autorité d'une éducatrice de jeunes enfants diplômée d'Etat. Un médecin y assure des vacances et le suivi médical des enfants.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00 durant 48 semaines par an. Il est habilité à recevoir des enfants de 2 mois à 4 ans.

L'association "L'éveil du Rohig" a proposé à la commune d'adhérer afin de mettre à disposition une ou plusieurs places pour les familles résidant sur le territoire de la commune. Après divers échanges, les conditions d'accueil définies sont les suivantes :

- Accueil occasionnel à la journée ou à la demi-journée ;
- Accueil de dépannage.

Le coût annuel de la participation pour la commune s'élève à 4 162 € par an et par place, quel que soit le taux de remplissage effectif. Ce tarif pourra être révisé annuellement sur décision du conseil d'administration de l'association "l'éveil du Rohig".

La commission "Enfance" du 18 janvier 2016 avait émis un avis favorable à cette proposition pour une place d'accueil et le conseil municipal, lors de sa séance du 21 janvier 2016 avait également donné un accord de principe.

Il convient maintenant de valider cet accord et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une place d'accueil, pour une durée d'un an. Cette convention prend effet au 1^{er} avril 2016 pour se terminer le 31 mars 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer à l'association "L'éveil du Rohig" ;
- D'accepter la mise à disposition par cette association d'une place au multi-accueil "Le P'tit Club", situé Zone d'Activités de Lamboux à Elven, pour un coût annuel de 4 162 € ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer toutes pièces concernant ce dossier, notamment la convention avec l'association "L'éveil du Rohig".

Quelques précisions sont données sur le nombre d'enfants de Sulniac accueillis, sur le personnel (bilingue français-anglais) et l'utilisation de nombreux produits bio.

Après en avoir délibéré : ADOPTE à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

5/réf : 2016/049 - Finances - Guide des randonnées "Sulniac, terre de randonnée" : fixation du prix de vente

Monsieur Stéphane GIQUELLO expose que le nouveau guide de circuits de randonnées et de promenade de la commune a été édité. Il est composé :

- d'un plan général
- de 8 fiches "circuit" et 1 fiche "renseignements utiles", regroupées dans une pochette.

En parallèle, un nouveau panneau sera installé au départ des circuits, près de la mairie et le balisage revu. Ce panneau sera inauguré lors de la fête du PNR le 11 juin prochain.

A compter de cette date, les guides de randonnées seront vendus. Ils seront disponibles à la médiathèque et à la mairie. Il est donc nécessaire d'en fixer le prix et d'adapter la régie de recettes.

Le coût d'édition s'élève à 2.12 € TTC l'exemplaire. A ceci, il convient d'ajouter un coût de masse salariale pour le temps passé. Le prix de vente pourrait s'élever à 3 € TTC.

La vente de ces guides sera rattachée à la régie de recettes de la médiathèque, avec possibilité de vente en mairie.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le prix du guide des circuits de randonnées et de promenade à 3 € TTC ;
- De modifier la régie de la médiathèque afin de permettre la vente de ces guides, tant à la médiathèque qu'à la mairie ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer toutes pièces concernant ce dossier.

Le guide est présenté aux élus en précisant qu'il s'agit d'un travail réalisé en collaboration avec le club de randonneurs de Sulniac. Tous les circuits ont été relevés au GPS et un travail important de cartographie a été réalisé. 20 panneaux supplémentaires vont être installés sur les circuits et le panneau de départ qui sera inauguré le 11 juin, dans le cadre de la fête du PNR, reprend, sur une seule face, les 2 faces du plan figurant dans le guide.

A la question sur le nombre d'exemplaires édités : il est répondu 200. Ce qui avait été déclaré à IGN, lors de la demande d'autorisation d'utilisation des cartes.

A la question sur les autres lieux de vente que Sulniac, par exemple Vannes, il est répondu que ce guide ne sera vendu qu'à Sulniac, mais certains circuits figurent déjà dans des guides édités par d'autres organismes (Conseil Départemental pour le PDIPR, PNR pour les Balcons du Golfe) et sont donc vendus à l'extérieur. Il s'agit plus d'une édition locale qui avait besoin d'une mise à jour.

Madame le Maire précise que la compétence tourisme va devenir communautaire et que notre point fort pourrait être la randonnée. Mais, il y aura sans doute, à moyen terme, une charte de randonnée.

Après en avoir délibéré : ADOPTE à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

6/réf : 2016/050 - SDCI - Projet de fusion de Vannes aggro, Loc'h communauté et de la Communauté de communes de Rhuys : avis du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral relatif au projet de périmètre

Madame le Maire expose que le 20 avril dernier, le Préfet a transmis à la commune l'arrêté préfectoral, en date du 30 mars 2016, relatif au périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de Vannes aggro, Loc'h communauté et de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys. Chaque collectivité concernée par le projet de fusion (communes et EPCI) est tenue de rendre un avis sur ce projet.

Le projet de fusion s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée en août 2015. Celle-ci impose aux intercommunalités de moins de 15 000 habitants de fusionner avec une intercommunalité voisine.

La nouvelle communauté d'agglomération, sera composée de 34 communes et représentera un bassin de vie de 163 178 habitants (population au 1^{er} janvier 2016).

Par délibération du 10 décembre 2015, le conseil municipal avait émis un avis favorable sur cette fusion.

Le cabinet Sémaphores qui accompagne les 3 intercommunalités poursuit son accompagnement dans la démarche de fusion ; suite au diagnostic qui a été réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2016, l'étude se poursuit avec la modélisation de scénarios en termes de compétences de la future communauté. Un travail spécifique portera sur le pacte financier et fiscal qui sera mis en œuvre entre la communauté et les communes membres.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'émettre un avis favorable au projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de Vannes agglo, Loc'h communauté et de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, tel que prévu dans le SDCL ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.**

Madame le Maire informe les élus que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre les trois intercommunalités. Ce qui apporte une émulation différente et une complémentarité, notamment dans l'équilibre des territoires ruraux avec Loc'h communauté qui nous ressemble plus, mais ce n'est pas simple. Sans entrer dans le domaine politique, il y a des différences entre les compétences des trois intercommunalités ou bien elles sont aussi parfois exercées avec des responsabilités différentes.

Après en avoir délibéré : ADOPTE à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

7/réf : 2016/051 - Voirie - Cession de terrain à la commune par Monsieur et Madame THOMAS à Sainte-Marguerite

Monsieur Jean LE CADRE expose que suite à une vente entre des propriétaires privés, le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée sous le numéro 99 de la section ZI, sise à Sainte-Marguerite, fait l'objet d'une rénovation et extension. L'accès actuel à cette propriété étant dangereux, il est souhaitable de le déplacer. Les propriétés voisines cadastrées sous les numéros 147 et 148 de la section ZI, ne bénéficient pas non plus d'accès très sécurisé et cela constitue une succession d'accès sur la voie communale.

Afin d'améliorer la sécurité, il serait possible de créer un accès commun sur une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 148 de la section ZI, appartenant à Monsieur et Madame Dominique THOMAS. Pour éviter un accès, soit en indivision, soit en servitude, cet accès pourrait être cédé à la commune. Etant empierré et l'entrée busée, il peut être utilisé en l'état.

Monsieur et Madame THOMAS ont donné leur accord pour céder à la commune, pour un euro symbolique, la superficie nécessaire à la constitution de cet accès, soit 99 m². Les frais de géomètre et d'acte étant à leur charge.

Compte tenu de l'amélioration de la sécurité des accès, il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la cession, par Monsieur et Madame Dominique THOMAS, pour un euro, sans engagement de réalisation de travaux, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 99 m², à prendre dans la parcelle cadastrée sous le numéro 148 de la section ZI, les frais de géomètre et de notaire étant à leur charge ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant ce dossier, notamment l'acte d'acquisition.

Après en avoir délibéré : ADOPTE à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

II - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire : compte rendu

1/Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Diagnostic agricole

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est nécessaire de réaliser un diagnostic agricole dont les objectifs sont notamment de :

- Etablir un état des lieux de l'activité agricole ;
- Mener une analyse prospective à 5 – 10 ans ;
- Définir les périmètres d'enjeux agricoles ;
- Construire un projet agricole durable.

DECIDE

Ce diagnostic sera réalisé par la Chambre d'Agriculture du Morbihan, pour un montant de 6 879.87 € TTC.

Il est donné des explications sur le contenu du diagnostic et précisé qu'il sera réalisé à partir du mois de novembre pour une restitution début 2017. Un comité de pilotage sera mis en place.

III - DPU

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Madame le Maire informe les élus que l'acte de vente par les Consorts GAUTHIER au profit de la commune dans le cadre de l'exercice du droit de préemption, a été signé.

IV - Informations sur les dossiers en cours

- Madame le Maire informe les élus :
 - o que le conseil municipal sera amené à délibérer sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Vannes agglo avant juillet prochain. La synthèse réalisée, par Vannes agglo, pour le conseil communautaire du 28 avril figure dans les dossiers remis aux conseillers municipaux ce jour. Le dossier est en ligne sur le site de Vannes agglo. Elle demande aux élus de bien vouloir prendre connaissance de ces documents avant la réunion de conseil municipal au cours de laquelle, un avis devra être émis. Elle précise qu'il a été voté à l'unanimité à Vannes agglo, qu'il s'agit d'un document d'orientation et que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) devra s'y conformer. Un seul regret : il sera approuvé en fin d'année et sera déjà obsolète au 1^{er} janvier 2017, compte tenu de la fusion.
 - o Que suite à l'appel public à concurrence réalisé dans le cadre du groupement de commande pour la révision du PLU, six bureaux d'études ont présenté une offre. Il est prévu une audition de trois d'entre eux.
 - o Qu'elle participera au salon des Maires : la commune prend en charge les frais d'inscription d'un montant de 90 € et elle prend en charge, à titre personnel, les frais de transport et d'hébergement.
- Madame LE DÛ rappelle :
 - o La fête de la musique le 17 juin qui a lieu, cette année, à La Vraie-Croix, et pour laquelle il y a besoin de bénévoles. Des élus se portent volontaires.
 - o La fête du jeu du 28 mai où il y a également besoin de bénévoles pour le comptage des entrées. Des élus se portent volontaires.
- Madame le Maire attire l'attention des élus sur le document des dates à retenir figurant dans leur dossier, notamment sur les dates à bloquer en 2017, pour les élections, en précisant qu'il est souvent compliqué de constituer, réglementairement, les différents bureaux de vote, en raison des indisponibilités. Ce qui complique, pour l'agent chargée de la gestion des élections, la tâche d'organisation des scrutins et mobilise beaucoup de temps. Une organisation différente sera sans doute mise en place pour les prochaines échéances électorales.
- Monsieur LE CADRE informe que les comptes rendus des dernières commissions figurent dans les dossiers de ce jour et en rappelle les principaux points :
 - o Commission voirie environnement du 25 avril
 - Fête du PNR le 11 juin
 - Numérotation des villages de Kerhouarn, Pébeyec et le Mont
 - Signalisation et sécurité des routes communales
 - *Il précise, à ce sujet, qu'il sera nécessaire d'identifier les voies de contournement par un nom plus précis, notamment celle qui dessert la salle des fêtes, la salle multisports Alice Milliat et bientôt la Maison de l'Enfance. Ce sujet sera vu lors de la prochaine réunion de commission et sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.*
 - o Sortie de terrain du 30 avril :
 - Développement de la zone d'activités de Kervendras
 - Plateforme de broyage des déchets verts
 - Réflexion sur la coulée verte du Goh-Len, aménagement d'un chemin d'accès

Il précise également que la commission voirie environnement se réunira le 30 mai et que ce sera l'occasion de se rendre sur les lieux du projet de construction de maison de l'enfance

et de l'extension du parking René Cassin, afin de visualiser ces projets qui seront matérialisés au sol. Les autres élus qui le souhaitent pourront également aller voir cette matérialisation.

- Madame le Maire fait un point sur l'avancement du dossier de construction de la maison de l'enfance et informe de la prochaine réunion du groupe de travail, qui aura lieu le 6 juin.
- Monsieur LE CADRE fait un point sur les travaux en cours.

Séance levée à 22 h 05.

En mairie, le 30/05/2016

Le Maire


Marylene COINTE